



PROTCOLE COVID PONTIVY

Il ne sera pas possible d'accéder à l'équipement avant le samedi matin 7h30.

Les contacts :

Marc VELLEN pour les officiels et les bénévoles sur la compétition : vellen.marc@orange.fr

La ligue de Bretagne pour les participants : liguebretagne.etr@gmail.com

Chaque club devra fournir par fichier excel le nom des personnes présentes (y compris les personnes en public) par réunion et leur numéro de portable.

En préambule, nous vous rappelons qu'il en va de la responsabilité individuelle de respecter les éléments ci-dessous. En cas de manquement aux règles, le comité d'organisation pourra décider de sanctions : exclusions, amendes, commission de disciplines, etc.

Nous souhaitons tous revenir pratiquer notre sport dans des conditions normales. Ce souhait ne pourra pas être mis en difficulté par des comportements inadaptés.

Règles générales :

Chaque usager de la piscine (nageur, coach, staff) est invité à s'astreindre avant chaque séance, à un auto-questionnaire, lui permettant de juger son état de forme, avant de se rendre sur son lieu de pratique.

Ne peut participer à une compétition, toute personne fébrile ou présentant des signes évocateurs de la COVID-19 (fièvre, toux, mal de gorge, nez qui coule, perte de goût ou de l'odorat)

Chaque personne sur le bord du bassin respecte et fait respecter les gestes barrières : port du masque, distanciation physique, lavage des mains, utilisation de solution hydro alcoolique. Elle applique le protocole fédéral et le protocole de la piscine d'accueil.

Le meeting se déroule en plein air et autorise la présence (raisonnée) de public.

RAPPEL DU PROTOCOLE FEDERAL

1. LE NAGEUR

Le nageur porte un masque pour chaque réunion. Il peut retirer son masque avant son épreuve, une fois derrière le plot.

Il doit le disposer dans un sac en plastique à son nom, ce sac est à apporter systématiquement pour chaque compétition.

Pour une épreuve individuelle et une épreuve de relais, il sort rapidement de l'eau, sans interagir oralement avec un membre de l'équipe ou un membre de l'encadrement (officiel, coach, bénévole) et remet immédiatement son masque.

Pour une épreuve individuelle en crawl, brasse et papillon, il reste dans l'eau jusqu'au départ du nageur suivant.

Il est responsable de son équipement d'entraînement personnel.

Les regroupements autour du bassin pour les encouragements sont interdits.

2. L'OFFICIEL

L'officiel porte un masque pour chaque réunion, le port du masque est obligatoire sauf pour le starter et le juge-arbitre.

Il possède son stylo personnel, son chronomètre, son sifflet s'il est Officiel A et Officiel B, et si possible un support pour écrire.

S'il doit échanger avec un nageur suite à sa course, il veille à ce que le nageur porte un masque.

3. LE BENEVOLE

Le bénévole qui intervient sur le bord du bassin est au sein d'un club. Il doit être déclaré dans le jury de la compétition. A minima, son club doit pouvoir répertorier sa présence dans une liste de présence avec le poste occupé pendant la compétition. Il porte un masque pour chaque réunion.

4. L'ENTRAINEUR

L'entraîneur porte un masque pour chaque réunion. En préalable de la compétition, il répertorie précisément les nageurs présents au cours des réunions. Un seul entraîneur est autorisé pour un même groupe de nageurs. Il possède son stylo personnel, son chronomètre, son matériel. Il est responsable de la bonne tenue de son groupe et veille à ce que les nageurs le composant restent entre eux.

PROTOCOLE DU CHAMPIONNAT

1. RESPECT DE LA DISTANCIATION SOCIALE

- Les clubs s'attribuent une zone en cohérence avec leur effectif par club par marquage. Pas de déplacement en dehors de ceux-ci. Les nageurs se déplacent uniquement vers la chambre d'appel et/ou les sanitaires/vestiaires etc.
- Sens de circulation unique aux bords des bassins pour éviter tout croisement des participants.

2. REGLES DU PORT DE MASQUE

- Port du masque permanent sur le bassin par l'ensemble des acteurs (nageurs, entraîneurs, bénévoles, officiels)
- Oter le masque juste avant de monter sur le plot.
- Le remettre après récupération d'une respiration normale.
- Changement de masque régulier (1 par demi journée ou dès qu'il est mouillé et/ou dégradé).

3. SECURITE ACCES PISCINE

- PROTOCOLE DE LA PISCINE :

Respect du personnel et des règles édictées et affichées au sein de l'établissement.

Respect des zones interdites d'accès indiquées sur le plan joint.

- REGISTRE DES PRESENCES par demi-journée dans le cadre de la Prévention pour déterminer d'éventuels cas contacts.
- Affichage du respect des gestes barrière.
- Solution Hydro alcoolique : Des distributeurs seront disposés. Toutefois, chaque personne devra posséder sa propre solution Hydro alcoolique.

4. PROTOCOLE ACCUEIL NAGEURS

1. A l'entrée dans l'établissement :

L'entraîneur ou le dirigeant responsable du club remet la liste des personnes présentes lors de la demi-journée à la personne chargée de l'accueil avant toute entrée dans l'établissement. L'ensemble des personnes d'un même club entre ensemble dans la structure

Les personnes concernées par la compétition devront se présenter aux horaires suivants et groupé par club:

Samedi matin :7h30

Samedi AM : 15h

Dimanche matin : 7h30

Dimanche AM : 14h30

En dehors de ces plages horaires, il ne sera pas possible d'entrer dans l'équipement.

2. A la sortie de l'établissement :

Les personnes concernées par la compétition devront se présenter aux horaires suivants pour quitter l'établissement :

Samedi matin : 12h00

Samedi AM : A l'issue de la dernière finale et pendant 30'

Dimanche matin : 12h30

Dimanche AM : A l'issue de la dernière finale et pendant 30'

En dehors de ces plages horaires, il ne sera pas possible de quitter l'équipement.

3. En cas de symptômes :

La personne concernée doit se déclarer le plus rapidement possible auprès du juge arbitre et s'isoler en dehors de l'établissement.

5. PARCOURS NAGEURS

5.a. VESTIAIRES

La configuration de l'équipement ne permet de créer un sens de circulation. Chaque club s'organise pour matérialiser son espace sur l'herbe. Pas de mélange des groupes d'entraînement

Il est interdit de s'installer au bord du bassin.

Il est possible d'utiliser les cabines pour se changer.

5.b. BASSINS

L'accès se fait après une douche savonnée obligatoire.

3. COURSES

- Appel à la chambre d'appel

Le nageur vient avec son sac pour ses vêtements, un sac plastique nominatif et son masque sur le visage.

- Près du plot

Le nageur met ses affaires dans son sac et le masque dans sac plastique.

- Après la course :

Le nageur reste dans l'eau en attendant le départ de la course suivante.

Il récupère son sac avant de retourner vers son espace club selon le sens de circulation.